



  
mirova  
Investing in sustainability

PÉRIODE D'INVESTISSEMENT  
MINIMUM RECOMMANDÉE

5 ans

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE  
DE RISQUE

1 2 3 **4** 5 6 7

ÉLIGIBILITÉ

- Assurance vie
- Compte Titres ordinaire



DOCUMENTATION COMMERCIALE À CARACTÈRE PROMOTIONNEL - PLACEMENT FINANCIER

# SG Mirova Actions Monde Durable ISR

Investir dans des sociétés internationales contribuant activement  
à un monde plus durable.

SG



C'EST VOUS  
L'AVENIR

# SG Mirova Actions Monde Durable ISR



SG Mirova Actions Monde Durable ISR est un Fonds Commun de Placement de droit français (« Fonds »). SG 29 Haussmann, filiale du groupe Société Générale, est la société de gestion et Mirova le gérant délégué du fonds. Pour répondre aux besoins du groupe Société Générale, SG 29 Haussmann assure, avec l'appui des experts du Groupe la sélection de gestionnaires d'actifs reconnus possédant une expertise établie dans le domaine de la gestion Investissement Socialement Responsable et environnementale.

## À propos de Mirova

SG 29 Haussmann a confié la gestion financière du fonds SG Mirova Actions Europe Environnement Durable à Mirova. Précurseur en matière de gestion ISR, en proposant aux investisseurs des solutions d'investissements participant au financement des entreprises parmi les plus matures du point de vue ESG<sup>(1)</sup> et dans la transformation de l'économie vers plus de durabilité. L'équipe d'investissement est composée d'experts forts d'un savoir-faire reconnu dans l'investissement durable et épaulés par une équipe de recherche ESG dédiée.

■

**Dans un monde changeant,  
construire un portefeuille  
en sélectionnant les entreprises  
associées à la croissance  
de demain et qui s'inscrivent  
dans une vision pérenne  
de l'économie prend  
tout son sens.**

Jens PEERS

■

## La gestion



**Jens PEERS**  
Directeur des Investissements  
Mirova US



**Amber FAIRBANKS**  
Gérante de portefeuille  
Actions Mirova US



**Hua CHENG**  
Gérant de portefeuille  
Actions Mirova US

## Points clés

- Un fonds actions internationales s'appuyant sur plusieurs thèmes de long terme: la démographie, l'environnement, la gouvernance et la technologie, afin de tirer parti des opportunités qui ont **un rôle clé dans la construction d'un monde plus durable.**
- Une sélection de valeurs avec **une notation ESG de qualité.**
- Un fonds conçu **pour les investisseurs soucieux des enjeux de développement durable.**
- Une équipe de gestion composée d'experts en matière de développement durable.

## Principaux risques

- **Risque de perte en capital** : le capital investi dans le fonds n'est pas garanti. Les porteurs sont susceptibles de perdre tout ou partie de leur investissement initial.
- **Risque actions** : en période de baisse du marché actions, la valeur liquidative du fonds pourra être amenée à diminuer, et générer une perte en capital.
- **Risque de marché** : la valeur liquidative du fonds peut augmenter ou diminuer en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières, ainsi que selon la situation spécifique d'un émetteur.
- **Risque de change** : il existe un risque de change puisque le fonds sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du FCP sera impactée négativement.

## Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice actions internationales MSCI ACWI (calculé dividendes nets réinvestis) grâce à des **investissements dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable**, sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

Pour ce faire, la sélection des valeurs en portefeuille s'appuie à la fois sur des **critères d'analyse financière et des critères d'analyse extra-financière** intégrant la prise en compte des aspects ESG (Environnemental, Social, Gouvernance).

## Accéder à des thématiques d'investissement durable

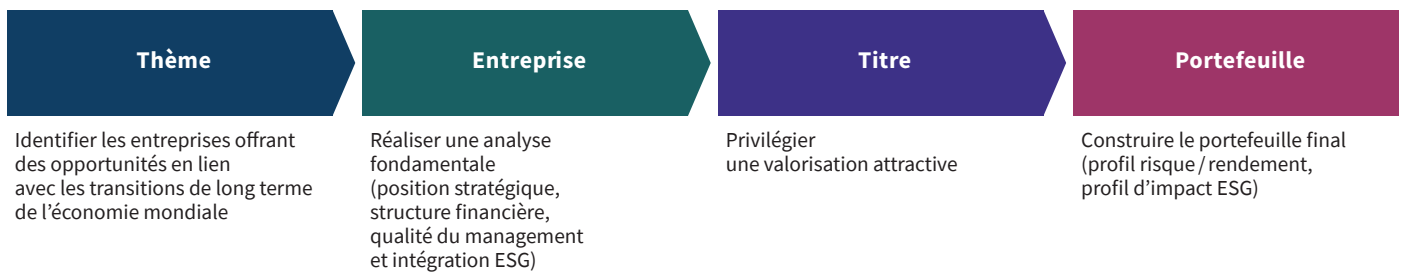
L'équipe de gestion sélectionne des valeurs conjuguant **recherche de performance financière et prise en compte des enjeux de développement durable** au sein des marchés internationaux.

Elle vise à **investir dans des entreprises qui développent des solutions aux problématiques de long terme** liées au développement durable : démographiques, environnementales, technologiques et de gouvernance.

Cette analyse est complétée par une recherche fondamentale approfondie, visant à sélectionner les **entreprises parmi les mieux gérées** et bénéficiant d'avantages concurrentiels forts et durables, associés à une structure financière solide.

L'analyse extra-financière est réalisée selon une méthodologie propriétaire de la société de gestion.

## Processus d'investissement



## Un investissement responsable

La recherche et la notation extra-financière des entreprises sont réalisées par Mirova et s'appuient sur les données brutes fournies par les entreprises, ainsi que celles collectées à l'issue des rencontres régulières avec leurs dirigeants. L'univers d'investissement du fonds se définit alors de la façon suivante: **sociétés apportant des contributions positives en adoptant de bonnes pratiques ESG**, et en ayant des pratiques a minima conformes avec certains Objectifs de Développement Durable.

**L'approche d'engagement** consiste à influencer le comportement d'une entreprise en faisant valoir l'importance d'une **meilleure prise en compte des facteurs Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance**. Cette action recouvre aussi bien le **dialogue avec les entreprises** (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants.

Afin de rendre compte de l'impact des investissements réalisés, la performance Environnementale, Sociale et en termes de Gouvernance des participations est mesurée précisément, notamment par le suivi des indicateurs suivants: empreinte carbone et répartition du portefeuille par éco-activités.



Le label ISR a été lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances en août 2016. Il résulte d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Le label vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits de placement ISR, tout en garantissant aux investisseurs que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité.

Pour plus d'informations sur le label ISR, rendez-vous sur [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr)

# Principales caractéristiques du fonds

Forme juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	SG 29 Haussmann
Déléataire de la gestion financière	Mirova
Dépositaire/Conservateur	Société Générale, S.A.
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Indicateur synthétique de risque*	4 (sur une échelle de 1 à 7)
Date de création du fonds	22/12/2020
Code ISIN	FR0050000431
Indice de référence	MSCI ACWI (dividendes nets réinvestis)
Valeur liquidative d'origine et devise du fonds	100 EUR
Montant minimum de souscription	1 millième de part
Frais de gestion et frais administratifs externes	2,20 % TTC maximum
Commission de surperformance	15 % TTC au-dessus de l'Indicateur de Référence si la performance est positive
Droits d'entrée**	2 % maximum du montant investi
Droits de sortie	Néant
Fréquence de valorisation/Souscription/Rachat	Quotidienne
Classification SFDR***	Article 8

\* L'indicateur synthétique de risque (mentionné dans le DIC PRIIPs) : L'indicateur de risque permet à l'investisseur d'avoir une idée du risque de pertes liées aux performances futures du produit sur la durée de vie recommandée. Cet indicateur est basé sur une échelle allant de 1 à 7, du niveau de risque le plus faible (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risque), au plus élevé. Le score indiqué combine deux types de risque : le risque de marché (les fluctuations de la valeur des investissements) avec le risque de crédit (la possibilité que l'établissement ne puisse pas rembourser).

\*\* Concernant les investissements dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, à noter que si le contrat le prévoit des frais sur versements, ou frais d'arbitrage et frais de gestion sont prélevés par l'assureur.

\*\*\* «Règlement SFDR» ou Règlement «Disclosure» désigne le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce règlement oblige la société de gestion à décrire la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère. Le règlement SFDR prévoit des catégories de produits différentes en fonction du degré de prise en compte du développement durable :

- Les articles 8: Les produits faisant la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales
- Les articles 9: Les produits poursuivant un objectif d'investissement durable.

Pour en savoir plus notamment sur la partie risques, se référer au prospectus complet du fonds, au DIC PRIIPs (Document d'Informations Clés) disponibles auprès de votre conseiller ou sur [www.sg29haussmann.societegenerale.fr](http://www.sg29haussmann.societegenerale.fr)

## À propos de SG 29 Haussmann

Le groupe Société Générale a confié à SG 29 Haussmann, société de gestion agréée par l'AMF en 2006 et filiale à 100% du groupe Société Générale, la conception et la supervision de délégations de gestion.

Elle apporte son expertise au groupe Société Générale afin de proposer à l'ensemble de ses clients une gamme de solutions de placement innovantes, intégrant des expertises de sociétés de gestion externes au Groupe associées aux enjeux environnementaux et sociétaux (ISR).

SG 29 Haussmann assure, en lien avec les pôles d'expertise du groupe Société Générale, la sélection des gestionnaires d'actifs qui doivent posséder une expertise établie dans la classe d'actifs proposée, de la gestion socialement responsable et de la maîtrise et du contrôle des risques.

SG 29 Haussmann est, par ailleurs, signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) depuis 2020.

## Avertissement

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais uniquement publicitaire. Son contenu n'est pas destiné à fournir un conseil en investissement sur les fonds communs de placement qui y sont présents, ni le cas échéant sur les produits cités éligibles à leur actif, ni un quelconque autre service d'investissement. Les informations qui y sont contenues sont données à titre indicatif. Les informations sur les performances passées mentionnées ne garantissent en aucun cas les performances futures. Ce document est destiné exclusivement à la personne à laquelle il a été adressé et ne peut être ni transmis à des tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de SG 29 Haussmann. Ce document a été élaboré à partir de sources que SG 29 Haussmann considère comme étant fiables et exactes au moment de sa réalisation. Toutes les informations mentionnées dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. SG 29 Haussmann ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base de ces informations. Les fonds communs de placement présents dans ce document sont des fonds de droit français conformes à la directive OPCVM (2009/65/CE), agréés par l'Autorité des marchés financiers. Avant toute souscription d'un fonds commun de placement, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du fonds et plus particulièrement de la rubrique «Profil de risque» du prospectus et du Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs). Le prospectus et le DIC PRIIPs du fonds sont disponibles sur simple demande auprès de SG 29 Haussmann et auprès du conseiller. Le DIC PRIIPs est également disponible sur [www.sg29haussmann.societegenerale.fr](http://www.sg29haussmann.societegenerale.fr), [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et [www.particuliers.sg.fr](http://www.particuliers.sg.fr).

L'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation budgétaire et patrimoniale y compris sa capacité à subir les pertes, ses objectifs d'investissement et son horizon de placement, ses connaissances, son expérience financière, son profil investisseur (appétence au risque) et ses préférences en matière de finance durable.

SG 29 Haussmann est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n° GP 06000029, Société par Actions Simplifiée, au capital de 2000000 EUR ayant pour numéro unique d'identification 450 777 008 RCS Paris, dont le siège social est situé au 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris. De plus amples détails sont disponibles sur [www.sg29haussmann.societegenerale.fr](http://www.sg29haussmann.societegenerale.fr)  
Copyright Groupe Société Générale 2023. Tous droits réservés.

(1) ESG : Environnemental, Social et de Gouvernance.

